



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

Déclaration sur la situation conjoncturelle, faite par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, à la Chambre des Députés, le 19 mars 1975

Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le monde entier est préoccupé au plus haut degré par la situation économique internationale. Hélas, notre petit pays ne peut échapper à cette inquiétude. A un moment où les rapports officiels de l'O.C.D.E., de la Commission de Bruxelles et de tant d'autres institutions parlent de récession voire de crise, font état de 8 à 10 millions de chômeurs possibles aux Etats-Unis, et même de millions de chômeurs à l'intérieur de la Communauté, où certains évoquent les spectres des années 30, il n'est que normal que le public s'inquiète sans même que les politiciens s'en mêlent. Il est donc du devoir du Gouvernement d'informer le pays et il ne saurait mieux le faire qu'à travers ses représentants élus. Enfin, après examen de la situation et après débat, il nous tient à cœur de fixer ensemble les lignes de conduite et de prendre les mesures qui s'imposent.

Les débats budgétaires s'étant achevés peu avant les fêtes de fin d'année, le Gouvernement n'a vu aucune utilité à avoir un débat plus tôt, alors que la situation évoluait de jour en jour et que les données concrètes n'ont commencé à entrer qu'en janvier et février de cette année. Tout débat antérieur eût été nébuleux et donc improductif pour le pays.

Nous constaterons certainement ensemble que même aujourd'hui il est extrêmement difficile de broser un tableau tant soit peu cohérent et de tirer dès aujourd'hui des conclusions précises de la situation. Mais de même que tout débat prématuré nous paraissait contre-indiqué, de même un trop long silence, compte tenu des vacances de Pâques, risquait de renforcer la morosité et de créer un climat d'angoisse injustifié. Voilà pourquoi le Gouvernement a tenu à avoir aujourd'hui ce débat promis il y a bien six semaines.

Au fur et à mesure que les données demandées nous parvenaient, à la suite des discussions au sein du Conseil de Gouvernement pendant toute la journée de vendredi, mon projet de discours s'est de plus

en plus allongé au point que le Gouvernement s'est demandé à un certain moment s'il ne valait pas mieux faire un résumé oral des éléments les plus importants et de joindre un document écrit plus fourni. Nous avons renoncé à cette idée parce qu'il s'est avéré pratiquement impossible de faire des coupes sombres dans mon exposé et d'échapper au reproche de ne pas avoir consacré suffisamment d'attention soit à l'analyse économique, soit à l'aspect financier du problème, aux prix, au chômage, bref aux multiples aspects du problème. Comme de l'accord de tous les partis cette question est d'importance vitale pour le pays, nous avons finalement décidé de faire un exposé complet à la tribune de cette Chambre, pour qu'au-delà des représentants du peuple un chacun de nos citoyens — et cela conformément à notre déclaration gouvernementale — soit pleinement informé.

En faisant ce long exposé, je serai aussi descriptif et objectif que possible sans assombrir le tableau et sans vouloir l'enjoliver parce que si la situation n'est pas rose, elle ne justifie à l'heure actuelle et dans sa relativité aucune panique. Il faudra le concours de tous : des pouvoirs publics, bien sûr, mais aussi des grandes organisations syndicales et de tous les entrepreneurs pour faire face et pour remonter aussi vite que possible et aussi bien que possible la pente.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

J'aborderai en premier lieu l'examen de la situation économique internationale et nationale, pour relever ensuite nos deux soucis essentiels, d'ordre social et financier, ces chapitres consécutifs traitant de l'impact de la régression sur l'emploi, des expériences faites et des initiatives à prendre. Je mettrai en avant aussi les implications financières et un programme financier, échelonné en vue de faire face à la récession, et, enfin, je soulignerai les possibilités et les limites d'action en matière de développement économique.

Chapitre I^{er}

La situation économique internationale et nationale

Le monde occidental connaît à l'heure actuelle la récession économique la plus importante depuis les années 30. Les causes de cette dégradation de la situation sont multiples et complexes; mais au-delà des facteurs purement conjoncturels et accidentels on peut dégager, je pense, trois crises spécifiques qui se superposent et qui se renforcent dans un mouvement cumulatif, à savoir

- une crise d'inflation,
- une crise de croissance et
- une crise de répartition des richesses au niveau mondial.

1) La crise d'inflation nous occupe depuis plusieurs années déjà, le rythme de hausse des prix ayant atteint des niveaux inconnus et inimaginables depuis la fin de la guerre. Ainsi, l'année passée la hausse des prix a été proche de 15% pour l'ensemble des pays de l'OCDE et s'est située entre 6% et 25% dans les divers pays du Marché commun. La situation devenait donc lourde de menaces, non seulement en raison du niveau absolu de l'inflation qui à la longue est incompatible avec le fonctionnement normal des mécanismes économiques et le maintien de la paix sociale, mais encore du fait des grands écarts dans le rythme de l'inflation qui se constatent d'un pays à l'autre et qui mettent à rude épreuve la cohésion de la Communauté européenne en allant du simple au quadruple à l'intérieur de la CEE. L'inflation galopante a requis finalement une thérapeutique brutale, les premières mesures s'étant avérées trop tardives et trop timides pour maîtriser ce phénomène.

2) A la crise d'inflation s'est superposée une crise de croissance qui trouve son origine notamment dans un certain nombre de goulots d'étranglement tels que la pénurie des matières premières et énergétiques, dans une prise de conscience accrue des problèmes de l'environnement et dans une opposition croissante des hommes aux exigences de la rationalisation à outrance qu'on pratiquait dans certains secteurs. Là encore les années faciles de l'après-guerre sont terminées, la belle époque est révolue. Dorénavant nos sociétés doivent s'orienter vers un nouveau type de croissance qui devra tenir compte de la dimension de l'homme et de son environnement. Inutile de dire que cela comporte des restructurations et des mutations sectorielles, qui affectent d'autant le taux de croissance et qui posent des problèmes d'adaptation dans le domaine de l'emploi.

3) Une troisième crise touche au problème fondamental de notre époque, à savoir la répartition des richesses de ce monde entre les différents pays et régions. Les pays exportateurs de pétrole ont posé ce problème avec une brutalité particulière, mais il faut prendre conscience du fait qu'il s'agit d'un problème bien plus vaste, risquant de toucher tous les marchés de matières premières et qui débouchera finalement sur l'écart croissant entre riches et pauvres, entre

Nord et Sud voire sur le scandale de la faim dans le monde.

Sur cette toile de fond qui esquisse la dimension des mutations que nous vivons on peut mieux situer l'évolution conjoncturelle et les perspectives économiques à court terme.

L'année 1974

Pour ce qui concerne l'année 1974, les principaux pays industriels se sont vus confrontés à un arrêt de l'expansion, à l'accentuation de l'inflation et à un déséquilibre croissant des balances courantes. Cependant que ce ralentissement de l'activité se traduisait par une rapide extension du chômage, l'inflation a néanmoins connu une nouvelle flambée. Alimentée en début d'année par les augmentations des prix des matières premières et notamment du pétrole, la pression des coûts salariaux est venue s'ajouter aux facteurs de hausse des prix. L'inflation s'est accélérée alors qu'avait déjà disparu l'excès de la demande globale qui était à son origine.

La quasi-stagnation en 1974 des pays industrialisés pris dans leur ensemble a masqué des évolutions fort divergentes, ainsi les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon connaissaient une récession caractérisée, l'Allemagne quant à elle était plutôt en stagnation alors que la France, le Canada et l'Italie maintenaient un niveau d'activité satisfaisant en dépit d'un très net fléchissement en cours d'année.

Pour le Luxembourg toutefois, l'année 1974 a été dans l'ensemble très satisfaisante.

Le manque de parallélisme dans les évolutions des différents pays a fait que la demande extérieure au Luxembourg ait pu poursuivre son expansion pendant la majeure partie de l'année — au cours des deux années plus principalement. Au total, l'accroissement à prix courants du P.N.B. d'une année à l'autre a été de l'ordre de 16%, cette progression étant la résultante d'une expansion simultanée des volumes produits (+4,4%) et de la hausse en flèche des prix de nos principaux produits exportés.

L'expansion de nos exportations (tant en volume qu'en valeur) a compensé dans une large mesure l'incidence du renchérissement des produits pétroliers importés, de sorte que notre balance extérieure courante a accusé un excédent de 4,7 milliards de francs.

Les perspectives économiques pour 1975

Pour ce qui est de la situation économique actuelle et des perspectives à court terme, la Commission de Bruxelles constate dans son analyse de la situation, qu'elle a soumise hier au Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances :

« Sur le plan mondial, la détérioration de la situation économique dans l'ensemble des pays développés extérieurs à la Communauté s'est encore fortement

aggravée depuis l'été dernier. La phase descendante de la conjoncture se prolongera sans doute durant les prochains mois et il est difficile de préciser l'époque et l'importance d'un éventuel redressement de l'activité et des échanges. Même dans l'hypothèse la plus favorable, les délais prévisibles pour que les mesures de relance annoncées dans certains pays et surtout aux Etats-Unis exercent leurs effets donnent à penser qu'une reprise de la conjoncture mondiale ne pourrait se produire que vers la fin de l'année. Comme la confiance des investisseurs et des consommateurs, au niveau international, ne pourra se rétablir que très progressivement, il est à craindre que le volume des ressources inutilisées ne demeure important et que le chômage n'atteigne, d'ici la fin de 1975, ses niveaux records de la période d'après-guerre. Malgré la persistance d'une forte tendance à l'accroissement des achats des pays de l'O.P.E.P., l'expansion des échanges mondiaux en 1975, ne dépassera guère 2%.

« Des signes d'amélioration commencent à se dessiner dans certains pays membres mais, étant donné le dégonflement continu des carnets de commandes et les délais requis pour adapter les stocks de produits finis au niveau de la demande, il n'est pas permis d'escompter avant l'automne un redressement des tendances de la production communautaire. Pareille reprise impliquerait d'ailleurs des conditions bien précises : évolution des salaires et des prix susceptibles d'aboutir à une amélioration progressive des bénéfices et de la propension à investir des entreprises, redressement dans la construction résidentielle et attitude moins réservée des consommateurs. Toutefois, la différenciation des situations par secteur et par pays à l'intérieur de la Communauté, est telle et les impulsions de l'étranger seront si faibles que la reprise de la conjoncture aura nécessairement une ampleur limitée. Au total, le taux moyen de croissance du produit intérieur brut en termes réels pour l'ensemble des pays membres, pourrait à peine atteindre 1,5% en 1975, contre près de 2% en 1974. »

Dans ces conditions, les perspectives pour l'économie luxembourgeoise ne sont évidemment pas très encourageantes.

Après l'expansion vigoureuse des exportations luxembourgeoises en 1974 dues à la haute conjoncture du marché sidérurgique, on devra s'attendre pour 1975 à une évolution régressive de la demande étrangère.

A la fin de 1974 la conjoncture sidérurgique a connu en effet un revirement d'une soudaineté et d'une brutalité sans précédent se traduisant à la fois par une chute généralisée des commandes et des baisses de prix importantes (proches de 50% du niveau atteint en été 1974).

Rappelons qu'à la fin du 4^e trimestre de 1974 les carnets de commande de nos entreprises sidérurgiques étaient inférieurs de 22,4% à ce qu'ils étaient un an auparavant. Les nouvelles commandes accusaient un recul de 36,2% alors que la durée de marche assurée était inférieure de 30% au niveau atteint fin 1973.

Selon les experts il semblerait qu'aucune reprise importante ne puisse être escomptée avant l'automne. Le niveau d'activité record atteint par la sidérurgie en 1974 est donc hors de portée pour 1975, sans vouloir prendre de pari sur l'avenir.

La demande étrangère s'adressant à l'industrie chimique et parachimique se ressent également très fortement de la récession sur le plan international et les perspectives sont pessimistes.

Dans ces conditions l'évolution en volume de nos exportations devrait connaître une baisse importante en 1975. A cela s'ajoute, je dois le rappeler, une détérioration des prix de vente de nos exportations.

Dans le domaine de la demande intérieure, on peut admettre que la consommation privée restera très soutenue en 1975, alimentée notamment par une importante progression des revenus des ménages. Enfin, en raison des incertitudes du moment, l'investissement pourrait connaître un certain tassement.

Dans l'ensemble, l'évolution aussi bien de la demande étrangère qu'intérieure permet de conclure à un très fort ralentissement de l'activité économique luxembourgeoise en 1975, ralentissement dont l'ampleur ne peut encore être cernée avec précision à l'heure actuelle. Dans une première estimation essentiellement provisoire le STATEC table sur une régression de 1,5% du PNB en 1975.

Par conséquent on peut dès à présent considérer que l'année 1975 sera sans doute du point de vue économique l'année la moins satisfaisante de l'après-guerre.

Le ralentissement de l'activité économique devrait se traduire par une régression à la fois de la population active dans son ensemble et de l'emploi salarié en particulier. Cette dégradation de la situation de l'emploi s'est d'ailleurs profilée dans un certain nombre d'entreprises dès la fin de l'année 1974 et s'est amplifiée au début de 1975. On ne s'attend cependant pas sur la base des données en notre possession à voir apparaître chez nous un chômage complet, comparable à celui de beaucoup de pays voisins, la contraction de l'activité pouvant être compensée dans une très large mesure par le recours au chômage partiel.

Les perspectives sur le plan de notre équilibre extérieur ne s'annoncent pas comme favorables. D'un côté, en effet, les importations doivent se maintenir en volume et vont continuer à renchérir, de l'autre côté les exportations connaîtront une baisse en volume, quant aux prix à l'exportation ils subiront fortement l'influence négative des baisses des prix de l'acier. Notre solde extérieur, excédentaire en 1974, sans bouleversement de la situation aussi imprévu qu'imprévisible, accusera donc en 1975 un déficit appréciable.

Voilà une esquisse macro-économique avec son incidence sur le Luxembourg. Quelles sont maintenant les orientations de politique économique de la Commission de Bruxelles ? En d'autres termes, comment lutter avec succès à la fois contre le chômage et contre l'inflation, comment redresser la balance des paiements et réduire les disparités qui menacent la cohé-

sion communautaire. La Commission européenne distingue à ce sujet trois groupes de pays, et je la cite :

- le Royaume-Uni et l'Italie : pays « largement déficitaires »; il leur faut modérer la croissance du niveau de vie afin d'accroître la propension à investir. La situation en Irlande, caractérisée par une très grande dépendance à l'égard de l'extérieur et par un niveau élevé de chômage est tout à fait particulière;
- l'Allemagne et les Pays-Bas : pays « largement excédentaires »; ils devraient, si les entreprises ne régissent pas aux incitations à l'investissement déjà mises en œuvre, renforcer leur programme de relance de l'activité, tout en évitant d'aviver l'inflation;
- la France, la Belgique, le Danemark (auxquels il conviendrait d'ajouter le Luxembourg); ces pays occupent une position intermédiaire qui les contraint à la plus grande prudence dans leurs actions visant à résorber le chômage et à lutter contre l'inflation.

Pour l'ensemble des pays de la Communauté, la Commission européenne énonce par ailleurs quelques principes pour 1975 :

- renforcer les politiques de soutien des investissements;
- respecter une « plus grande sélectivité » dans l'application des politiques économiques notamment à l'égard des régions et des couches sociales défavorisées;
- favoriser les tendances spontanées au « redéploiement » de l'activité industrielle imposée par la crise pétrolière;
- améliorer la formation et la réadaptation professionnelle;
- protéger de manière plus efficace les revenus des catégories sociales les plus défavorisées (en améliorant les allocations de chômage par exemple);
- financer de manière ordonnée les déficits extérieurs.

Comme on le verra dans la suite, le Gouvernement luxembourgeois s'inspire dans une très large mesure de ces orientations.

La récession au Luxembourg

Le ralentissement de l'activité industrielle a touché le Luxembourg plus tard que les grands pays voisins mais, une fois amorcé, le mouvement s'est développé selon les lignes de force bien connues.

En effet les premières industries à être touchées furent celles qui participent aux fournitures de la construction automobile. Cette dernière se ressent durement de la mévente sur le plan international après le choc psychologique déclenché par la crise pétrolière. Plusieurs millions d'acheteurs potentiels de voitures automobiles neuves ayant décidé en même temps de reporter l'acquisition d'une nouvelle voiture d'une ou de plusieurs années, les stocks augmentèrent vertigineusement portant un coup aux industries supplétives, telles que les usines du pneu avec leurs

productions accessoires, entoilage, fil d'acier spécial etc.

Les autres industries affectées plus sérieusement par la récession sont celles qui dépendent, pour une large part de leurs exportations, du marché de la construction. A la suite des mesures restrictives prises par les autorités d'un grand nombre de pays pour enrayer l'inflation des prix, les commandes pour les produits entrant dans la construction, le parachèvement ou la décoration des nouveaux logements se ralentiront et cette décélération des ventes explique les difficultés rencontrées par les firmes produisant des céramiques pour le bâtiment, des tuyaux en béton, des fibres textiles pour tapis, des revêtements pour sol et d'autres encore.

Enfin les restrictions de crédit et toutes les mesures de freinage prises un peu partout dans le monde industrialisé ayant effectivement freiné, outre le secteur de la construction, celui des investissements dans les équipements nouveaux, il était inévitable que ceci venant se surajouter à la crise dans l'industrie de l'automobile et à la récession dans le bâtiment, notre sidérurgie soit entraînée dans le mouvement. Un renforcement de cette tendance négative provient de la concentration des efforts de vente des producteurs d'acier sur le marché européen, à la suite de la baisse spectaculaire du dollar et du yen japonais entraînant donc une concurrence difficile à soutenir sur des marchés traditionnels pour les industries des pays à monnaie forte.

Il est cependant faux de croire que l'ensemble de notre industrie voire de notre économie soit engagé dans la récession.

Bien des secteurs travaillent encore à plein temps, d'autres, après quelques difficultés passagères, ont abandonné toute idée de chômage partiel pour le mois d'avril. Un certain redressement sectoriel, du moins sur le plan du volume de la production, s'annonce.

Même pour l'épine dorsale de notre secteur industriel, la sidérurgie, les chances à moyen terme demeurent, de l'avis de tous les experts, fondamentalement bonnes. Il serait donc injustifié de s'adonner maintenant au pessimisme le plus noir et à l'évocation d'images pleines de détresse de la grande crise des années 30.

Toute stratégie contre la récession doit tenir compte de cette multiplicité d'aspects et du caractère essentiellement fluctuant de l'évolution économique selon les secteurs.

On ne saurait dès lors appliquer une thérapeutique globale, mais recourir plutôt à une approche empirique et sectorielle, graduée selon la gravité de l'impact économique et social de la crise.

Évolution des prix

L'évolution des prix en 1974 a été nettement moins satisfaisante que celle de la production; en dépit des efforts des Gouvernements en matière de lutte anti-inflationniste, la hausse des prix a continué à s'accroître au cours de l'année 1974. Le phénomène est général ainsi que le met en lumière le tableau suivant :

Taux d'augmentation des indices de prix en % 1974/73

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1974
Allemagne	7,4	7,6	7,2	7,1	7,2	6,9	6,9	7,0	7,3	7,1	6,5	5,9	7,0
France	10,3	11,5	12,2	13,2	13,5	13,9	14,4	14,5	14,7	14,9	14,9	15,2	13,7
Belgique	7,5	8,4	9,5	10,3	11,5	12,6	13,7	14,5	15,6	15,8	16,3	15,7	12,7
Pays-Bas	8,2	8,8	9,2	8,9	8,7	8,9	9,5	9,8	10,3	10,7	11,0	10,9	9,6
Italie	13,2	14,2	16,0	16,3	16,2	16,8	18,4	20,3	23,0	24,3	25,2	24,5	19,1
Luxembourg	6,8	8,3	8,6	8,9	8,6	8,7	10,1	10,2	10,6	10,8	11,4	11,2	9,5
Grande-Bretagne	12,0	13,2	13,5	15,2	16,0	16,5	17,1	16,9	17,1	17,1	18,3	19,1	16,1
Danemark	14,4	13,5	13,8	14,2	14,3	15,4	16,0	15,9	16,6	16,8	16,5	15,5	15,3
Irlande		13,5			16,2			17,9			20,0		17,0
Suisse	11,6	10,0	9,6	8,7	9,8	9,6	9,8	10,5	11,3	9,8	9,0	7,6	9,8
Suède	8,3	10,4	11,0	9,5	8,8	8,4	8,3	9,0	9,7	11,9	11,8	11,4	9,9
U.S.A.	9,4	10,0	10,2	10,2	10,7	11,1	11,8	11,2	12,1	12,2	12,1	12,4	11,1

Le Luxembourg n'a pu se soustraire à cet environnement inflationniste.

La hausse des prix à la consommation s'est chiffrée en moyenne annuelle à 9,5% contre 6,1% en 1973. Encore la performance du Luxembourg paraît-elle honorable. A l'exception de la République Fédérale d'Allemagne, tous les autres pays ont dépassé le taux d'inflation de notre économie.

Depuis le début de l'année 1975 on a pu constater une certaine accélération du mouvement de hausse, due en grande partie aux ajustements périodiques des prix de certains produits et services, réclamés par les catégories professionnelles intéressées pour faire face aux augmentations de leurs coûts.

Avec un taux d'augmentation de 10,5%, à la fois début février et début mars, par rapport au mois correspondant de l'année passée, le Grand-Duché demeure cependant au bas de l'échelle en ce qui concerne l'augmentation du coût de la vie.

L'accélération de l'inflation au cours du second semestre de 1974 nous a amené à reviser vers le haut les prévisions antérieures. En effet, deux nouvelles tranches indiciaires sont échues au cours du premier trimestre 1975; compte tenu de l'adaptation automatique à l'évolution de l'indice d'un certain nombre de positions figurant elles-mêmes parmi les articles relevés à l'indice et de la progression du prix des services en fonction de l'évolution des salaires, le mécanisme de l'indexation exerce actuellement un déniale effet inflationniste. D'autre part, le relèvement de 14,9% du salaire minimum n'a pas manqué de peser sur les coûts salariaux du commerce. Enfin dans le secteur de la construction, la réduction de la durée du travail au 1^{er} janvier 1975 s'est traduite par de nombreuses hausses de l'ordre de 10%.

Compte tenu de l'évolution récente, on peut prévoir pour l'année 1975 une augmentation de l'indice des prix à la consommation (en moyenne annuelle) qui ne sera pas inférieure à 9,5%. Cette hypothèse implique un freinage de l'évolution des prix, suite à l'arrêt de l'expansion, allant d'un taux intra-annuel de 11,2% en décembre 1974 à un taux de 8,9% fin 1975. Etant donné la vitesse acquise actuellement

par la hausse des prix, une amélioration encore plus sensible semble exclue.

On doit également veiller et ce plus à l'avenir que dans le passé que la hausse des coûts salariaux ne menace point notre compétitivité sur des marchés engagés, et tout en poursuivant le progrès social. De façon générale, la hausse de nos salaires nominaux ne peut pas dépasser à moyen terme la progression des salaires à l'étranger. Les salaires réels peuvent donc progresser plus rapidement qu'à l'étranger dans la mesure où notre taux d'inflation est plus faible. Il semble dès à présent que les taux très élevés enregistrés dans quelques branches mettent en danger la compétitivité de ces branches et donc le maintien de l'emploi. En 1974 la progression des salaires réels par tête (7,1%) au Luxembourg a été plus du double de la moyenne communautaire (3,3%).

A côté de l'alourdissement des coûts de production dont on a parlé en relation avec l'évolution des prix, l'évolution de la position du franc belge sur le marché des changes est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la capacité concurrentielle de nos industries exportatrices. Tel a été le cas en 1974 où pendant la plus grande partie de l'année le franc belge a accusé un mouvement de hausse important. L'indice du cours moyen pondéré du franc belge sur le marché réglementé des changes établi par la Banque Nationale de Belgique a augmenté de fin 1973 à fin 1974 de 5,7% environ. La réévaluation a été particulièrement forte vis-à-vis du dollar et du yen. Si ce mouvement devait se confirmer en 1975, notre position concurrentielle se dégraderait non seulement face aux pays à devise faible, mais aussi dans la concurrence sur les marchés d'autres pays. Compte tenu cependant des perspectives quant à l'évolution probable de la balance courante de l'UEBL, qui pourrait être moins favorable qu'en 1974, il ne semble pas qu'on doive craindre dans l'immédiat une nouvelle perte de compétitivité due aux péripéties monétaires. La principale difficulté en matière d'échanges commerciaux devrait provenir en 1975 de la faiblesse effective de la demande chez nos principaux partenaires commerciaux se traduisant par une réduction des exportations et des prix en baisse sur le marché sidérurgique.

La situation de l'emploi et la lutte contre le chômage

Situation de l'emploi

Contrairement à ce qui se passait dans un certain nombre de pays européens où, en raison d'un renversement défavorable de l'évolution conjoncturelle, on était déjà confronté, depuis le milieu de l'année 1974, avec des problèmes de chômage partiel, de fermetures d'entreprises et de licenciements collectifs, le marché du travail luxembourgeois était caractérisé, au moins pendant les dix premiers mois de l'année 1974, par une remarquable stabilité.

Ce n'est que vers la fin de l'année que la situation a commencé à se dégrader. Cette tendance s'est encore aggravée pendant les premiers mois de 1975, et on a dû enregistrer un recul du nombre des offres d'emploi reçues par les services de l'Office national du travail, alors que le nombre des demandeurs d'emploi ne cessait d'augmenter.

C'est ainsi que le nombre des offres d'emploi non satisfaites portait sur 207 unités en décembre 1974, par rapport à 405 offres en décembre 1973. En février 1975 il était de 235 unités, par rapport à 750 offres en février 1974.

Parallèlement, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui, en février 1974 portait sur 35 unités, devait être de 118 unités au cours de février.

Depuis le mois de janvier 1975, la détérioration de la production industrielle dans certaines branches d'activité s'est traduite par une réduction des horaires de travail dans plusieurs entreprises.

C'est ainsi que 201 travailleurs de 9 entreprises différentes se sont trouvés en chômage partiel au cours du mois de janvier 1975. Le nombre correspondant pour le mois de février 1975 était de 1486 travailleurs dans 9 entreprises également et, pour le mois de mars 1975, de 1642 travailleurs dans 6 entreprises, le cap des 2000 risquant d'être atteint en avril.

Suite aux mesures prises dans le domaine de l'indemnisation du chômage partiel et, partant, du maintien des emplois, le nombre des chômeurs complets a pu être maintenu dans des limites très strictes et a pu être qualifié d'insignifiant. Ce nombre variant au cours des mois de janvier à novembre 1974, entre 3 et 7 unités, était de 5 à 8 unités en décembre 1974, de 10 à 11 unités en janvier 1975 et de 10 à 17 unités en février 1975. Il est vrai que le vocabulaire français souligne plus, peut-être même trop la relation intime entre chômage et chômage partiel, alors que la langue allemande risque de faire croire qu'il s'agit là de 2 choses distinctes.

Même si on devrait s'attendre, au cours des mois à venir, à une certaine aggravation de la situation décrite, il faut néanmoins se rendre à l'évidence que notre situation de l'emploi doit toujours être considérée comme favorable par rapport à la situation telle qu'elle se présente dans nos pays avoisinants.

Le Comité de conjoncture

Depuis la fin de l'année 1974, le Gouvernement a suivi l'évolution conjoncturelle avec une attention toute particulière. Ainsi, une des premières initiatives a consisté dans la constitution et la consultation régulière d'un Comité de conjoncture dans lequel sont représentés, en dehors des Ministres et services gouvernementaux directement intéressés, des représentants dûment mandatés de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ainsi que des syndicats les plus représentatifs.

Le Comité de conjoncture a fait ses preuves en réussissant à amener les entreprises, touchées par la crise, à se concerter tout d'abord au niveau des partenaires sociaux et à présenter ensuite un dossier suffisamment détaillé sur le plan économique pour justifier l'intervention de l'aide publique.

Certaines vellétés intempestives ont pu être ainsi freinées et la bonne tradition luxembourgeoise, mettant d'avantage l'accent sur la négociation et le compromis plutôt que sur la contestation et le conflit, a pu être sauvegardée au plus grand avantage de la stabilité de l'emploi et des revenus du salariat et d'un bon climat de compréhension et de solidarité au niveau de l'entreprise.

Le Comité de conjoncture vise donc à faire résoudre en premier lieu un maximum de difficultés par la concertation entre partenaires sociaux à l'intérieur des entreprises.

Ce n'est qu'au moment où cela n'est plus possible que le pouvoir public intervient par des allocations de chômage partiel et, si nécessaire, par d'autres moyens.

Tant que la récession gardera son caractère conjoncturel, c'est-à-dire que les entreprises préfèrent maintenir leurs effectifs, même sous la forme de travail partiel ou en procédant à des déplacements à l'intérieur de l'entreprise, il ne sera pas nécessaire de préconiser le recours aux travaux en dehors de l'entreprise par l'Etat.

Dès le moment cependant, où il sera impossible de résoudre les problèmes par les moyens qui viennent d'être esquissés, le Gouvernement est décidé de déclencher, en deux phases distinctes, des actions visant à procurer des emplois productifs aux personnes qui seraient touchées par un chômage plus prolongé.

Une première phase externe viserait les cas de dégageage temporaire d'un certain nombre de travailleurs, que les entreprises se réserveraient cependant de réintégrer dès la reprise des commandes. Le Gouvernement ensemble avec les pouvoirs locaux mettra au point un tableau de travaux de courte durée et pouvant être interrompus sans trop de difficultés en cas de reprise économique. Ces travaux externes auront donc nécessairement un caractère d'entretien ou de réparation, tels que le reboisement d'espaces dé-

frichés, la réfection de chemins ruraux ou vicinaux, le nettoyage de circuits touristiques, le ravalement de façades des monuments historiques, l'aide aux travaux des champs et des vignes etc. . . .

Viendrait ensuite seulement une deuxième phase externe, dans l'hypothèse de congédiements massifs à caractère plus durable sinon indéterminé pour laquelle le Gouvernement mettra au point une série de possibilités de grands travaux qui devront nécessairement se situer en dehors des programmes courants à la fois de l'Etat et des Communes, afin de ne pas simplement déplacer le chômage au détriment des travailleurs des entreprises privées de construction ou de génie civil.

Voilà pourquoi le Gouvernement accélère la mise au point de certains projets originaires prévus pour 1976 voire 1977, auxquels nous nous attaquerons anticipativement en cas de besoin. Il est trop tôt pour citer les exemples si l'on ne veut pas à ce stade ouvrir des discussions aussi prématurées qu'inutiles entre les représentants des communes éventuellement intéressées. Je dirais seulement à titre d'exemple que nous songeons ici au tunnel pour les CFL entre Belval, Differdange et Pétange.

Dans les deux hypothèses précitées, le préalable d'un déroulement normal sera le préavis d'au moins deux mois que les entreprises doivent donner aux autorités avant de procéder aux déagements de personnel. Un accord dans ce sens vient d'être entériné avec les responsables de la sidérurgie qui, il faut le relever et s'en féliciter, se sont du reste en toute hypothèse engagés à ne pas licencier de personnel avant le début du mois de juillet 1975.

Les instructions ministérielles du 31 décembre 1974 sur le chômage partiel

Le premier souci du Comité de conjoncture a été de conseiller le Gouvernement quant aux mesures urgentes à prendre en vue d'assurer dans la mesure du possible, le maintien des emplois des travailleurs occupés dans certaines entreprises relevant de branches d'activité économique en récession suite à des perturbations conjoncturelles. C'est ainsi que, le 31 décembre 1974, furent publiées les instructions ministérielles concernant l'octroi d'un salaire de compensation en cas de privation partielle d'emploi due à la conjoncture économique.

En vertu de ces instructions, un subside budgétaire peut être accordé à toutes les entreprises victimes de perturbations conjoncturelles et qui s'engagent à verser à leur personnel des indemnités de chômage sous la forme d'un salaire de compensation.

A cet effet, les branches d'activité économique en récession sont déterminées conjointement par le Ministre de l'Economie nationale et le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, après avis du Comité de conjoncture. Quant aux entreprises susceptibles de bénéficier de ces subsides, elles doivent évidemment ranger dans une des branches d'activité économique spécifiées et elles sont déterminées individuellement par le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

L'octroi d'un subside sur la base de ces instructions est limité aux entreprises dans lesquelles la ré-

duction de l'horaire de travail n'exécède pas, par mois et par travailleur pris individuellement, 50% de l'horaire mensuel de travail habituellement pratiqué dans l'entreprise.

Sont admis au bénéfice des prestations prévues, les travailleurs régulièrement occupés à l'entreprise lors de la survenance du chômage, à l'exclusion toutefois des travailleurs âgés de plus de soixante-cinq ans, des travailleurs bénéficiaires d'une rente d'invalidité et des jeunes couverts par un contrat d'apprentissage.

Les travailleurs frontaliers sont assimilés aux travailleurs domiciliés sur le territoire du Grand-Duché.

Les travailleurs étrangers et apatrides sont assimilés aux travailleurs luxembourgeois.

Les crédits budgétaires sont mis à contribution à partir des heures de travail chômées au-delà d'un nombre forfaitaire de 16 heures par travailleur et par mois de calendrier.

Le premier groupe de 16 heures est pris en charge par l'employeur et le travailleur selon des taux de participation à convenir entre partenaires sociaux, sans toutefois que la part à supporter par le travailleur puisse excéder 8 heures par mois.

Dans les entreprises liées par convention collective de travail, les taux de participation visés à l'alinéa qui précède sont fixés de commun accord entre les parties signataires de la convention.

Le montant du salaire horaire brut de compensation, soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires, est fixé à quatre-vingts pour cent du salaire horaire brut normal du travailleur, sans toutefois qu'il puisse dépasser le montant de deux cent-cinquante pour cent du salaire social minimum horaire revenant à un travailleur non qualifié âgé de plus de 18 ans.

L'office national du travail est chargé de l'application des instructions précitées.

Il est évident que l'effort financier doit être vu en fonction des possibilités de l'Etat, donc plus la crise sera légère voire brève, plus les critères pourront être généreux et n'auront pas besoin d'être révisés.

Les dépenses prises en charge dans ce domaine par les fonds publics s'élèvent à 850 000,— francs pour le mois de janvier 1975, à 4 900 000,— francs pour le mois de février 1975 et à 5 800 000,— francs pour le mois de mars 1975.

Le Comité de conjoncture examine les demandes introduites par les entreprises en difficultés et propose aux autorités gouvernementales compétentes la détermination des branches d'activité économique en récession suite à des perturbations conjoncturelles. Les entreprises appartenant à un de ces secteurs et dont les demandes ont été approuvées, bénéficient des aides prévues dans les instructions ministérielles précitées.

Les demandes retenues pour les trois premiers mois de l'année en cours portent sur les activités industrielles suivantes :

— production céramique pour le bâtiment (une entreprise);

- fabrication de produits en matière plastique (une entreprise);
- fabrication de pièces en aluminium (une entreprise);
- production d'éléments préfabriqués en acier pour la construction (une entreprise);
- confection vestimentaire et ateliers de couture (deux petites entreprises et six ateliers de couture);
- production de pneus et activités s'y rattachant (cinq entreprises);
- fabrication d'ouvrages en métaux;
- construction de machines et de matériel électriques.

Dès à présent on peut constater que ces premières mesures en faveur du maintien de l'emploi ont été efficaces. Les membres du Gouvernement plus particulièrement concernés ont offert leurs bons offices dans le règlement de différents conflits entre travailleurs et employeurs. Même si les aides accordées en cas de chômage partiel ne peuvent éviter certains licenciements, il n'en reste pas moins qu'elles ont considérablement réduit le recours à ces mesures de dernier ressort.

A la lumière des expériences faites au cours des derniers mois le Gouvernement est d'avis qu'il faut maintenir ce mécanisme d'intervention rapide, mais qu'il faut en même temps prémunir l'État contre tout danger de gaspillage de fonds publics. C'est ainsi qu'il a jugé utile d'introduire un certain nombre d'amendements aux instructions ministérielles de décembre 1974. En premier lieu, une possibilité sera accordée au Ministre du Travail et de la Sécurité sociale d'exiger le remboursement des subsides lorsque ces derniers ont été accordés à une entreprise sur la foi de déclarations fausses ou erronées. D'autre part, l'obligation pour le chef d'entreprise d'informer et d'entendre les délégués du personnel avant l'introduction de sa demande sera plus fortement ancrée dans le texte amendé. Enfin, l'octroi du salaire de compensation pourra être subordonné à une prestation de travail ou à la fréquentation de cours d'éducation ou de rééducation professionnelles et d'enseignement général.

Le Problème de l'immigration

Un autre moyen pour faire face à la situation plus difficile qui règne sur le marché du travail consiste dans le ralentissement et une supervision plus stricte de l'immigration des travailleurs étrangers.

Si certains de nos partenaires de la CEE ont décrété un arrêt total du recours à la main-d'œuvre étrangère, il ne peut en être de même pour notre pays sous peine de paralyser certaines branches économiques. Il va de soi qu'en parlant dans ce contexte des travailleurs étrangers il faut toujours entendre les travailleurs d'un pays non communautaire.

Il est vrai qu'il y a quelques semaines encore, et ceci selon les dires mêmes de responsables d'entreprises du bâtiment, aucun danger ne semblait planer sur la continuité des activités dans cette branche économique. Toutefois l'expérience démontre que les

activités de placement s'avèrent de plus en plus difficiles dans ce secteur et que certaines entreprises qui, il y a quelques mois encore, ont connu des pénuries de main-d'œuvre prononcées, sont actuellement au complet quant à leurs effectifs.

Ceci a amené l'Office National du Travail à tenir provisoirement en suspens le recrutement, par la voie de nos accords de main-d'œuvre, de travailleurs non qualifiés ou dont l'engagement ne peut être justifié par les entreprises. Une priorité est toutefois accordée aux travailleurs revenant dans notre pays après y avoir déjà travaillé antérieurement.

Malgré l'appel aux travailleurs étrangers, sur des bases prudentes et sélectives, qui pour les deux premiers mois de l'année courante portait sur 619 travailleurs portugais et 52 travailleurs yougoslaves, il faut s'attendre au cours des mois à venir à une régression sensible du nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays. En effet, les mouvements migratoires de main-d'œuvre continuent d'être masqués par une forte rotation.

Dans ce domaine il convient d'ailleurs de rappeler que le Gouvernement a pris deux importantes initiatives, à savoir, d'une part, l'organisation d'une Conférence nationale de l'immigration qui reprendra incessamment ses travaux, d'autre part, la mise en œuvre d'une étude sociologique fondamentale sur les nombreux problèmes de l'immigration dans notre pays et pour laquelle un contrat sera signé incessamment avec un institut de sociologie.

Nouvelles initiatives envisagées en matière d'emploi

Il ressort des statistiques établies par les bureaux de placement que parmi les demandeurs d'emploi inscrits figure un nombre proportionnellement élevé de jeunes au-dessous de vingt ans. Ceci correspond à la règle généralement reconnue que les jeunes font partie des groupes particuliers de travailleurs touchés en premier lieu par les effets des récessions économiques. Si la situation actuelle ne présente certes aucun caractère de gravité prononcée, il faut s'attendre toutefois à une augmentation du nombre des jeunes en quête de travail et sans travail dès la fin de l'année scolaire en cours.

Pour faire face à ces éventualités, le Gouvernement a fait élaborer provisoirement un projet de loi sur lequel il se prononcera incessamment, déterminant comment venir en aide à ces jeunes en approfondissant leur formation.

En même temps il sera procédé à une coordination et à une révision des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'octroi de l'indemnité de chômage complet. Les points principaux concerneront sans doute : la révision du montant de l'indemnité, de la condition de stage et des délais d'attente; l'extension de la durée maximum du droit au indemnités de vingt-six semaines à cinquante-deux semaines et la situation de la femme mariée quant au bénéfice de l'indemnité.

En outre, le Gouvernement consultera le Conseil économique et social quant à l'opportunité de l'introduction d'une assurance-chômage.

Une troisième action aura pour objet la réforme de l'Office national du travail qui sera transformé en Administration de l'emploi et doté des moyens et effectifs nécessaires pour intervenir d'une manière plus efficace dans le domaine de l'emploi.

Une série de dispositions sont prévues pour permettre le développement de nouvelles activités de

l'administration, e. a. sur le plan de la rééducation professionnelle et de la formation professionnelle accélérée, ce qui devrait avoir pour conséquence une amélioration de la qualification professionnelle de certains groupes de travailleurs et, par là, une augmentation des chances de placement et de remplacement.

Chapitre III

Les finances publiques face à la récession

Lors de l'établissement du projet de budget pour 1975 le Gouvernement — suivant en cela les prévisions des organismes internationaux — avait tablé sur une évolution conjoncturelle certes inférieure au trend pluriannuel, mais néanmoins positive, compte tenu notamment d'une reprise plus accentuée attendue pour le milieu de l'année. En d'autres termes, ni la gravité ni la durée de la récession actuelle n'étaient prévisibles au milieu de l'année dernière, pas plus au Luxembourg qu'ailleurs. Or les résultats négatifs des premiers mois de l'année en cours ainsi que les perspectives à court terme — qui restent encore très incertaines — laissent présager pour l'ensemble de l'année 1975 une évolution moins favorable que celle supputée il y a six mois.

Dans ces conditions se pose évidemment la question de la situation de nos finances publiques face à la récession. Cette question comporte deux volets majeurs, à savoir :

- a) Quel est l'impact plus ou moins mécanique de la récession sur les recettes et les dépenses publiques ?
- b) Dans quelle mesure les finances publiques permettent-elles au Gouvernement de parer à la récession ?

a) L'impact de la récession sur les recettes et les dépenses publiques

En ce qui concerne la première question, une remarque préalable s'impose :

Pour le moment seuls les résultats concernant les recettes et les dépenses de janvier et de février 1975 sont connus avec certitude. Il s'agit-là d'une base d'extrapolation trop faible pour autoriser une réévaluation précise des principales composantes du budget, d'autant plus que pour le moment personne ne saurait dire quelle sera la situation économique exacte au deuxième semestre de l'année. Par conséquent nous devons nous limiter à esquisser quelques tendances et éventualités, quitte à préciser et, le cas échéant, à redresser nos hypothèses au courant de l'année.

Le premier impact de la récession sur les finances publiques se traduit en moins-values éventuelles de recettes. L'expérience du passé démontre que c'est l'impôt sur le revenu des collectivités qui subit les fluctuations conjoncturelles les plus fortes. L'allure cyclique des rentrées fiscales dues à cet impôt est largement influencée par le niveau des avances à fixer

pour l'exercice en cours. Ces dernières risquent sans doute d'être très faibles, voire nulles, dans certaines de nos principales industries qui sont le plus touchées par la récession.

En ce qui concerne par contre l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette, une moins-value paraît exclue du fait que la base imposable concerne essentiellement l'exercice 1973. Quant à l'impôt sur les traitements et salaires, l'apparition de moins-values par rapport aux prévisions budgétaires est peu probable, car non seulement les conventions collectives nouvelles ont stipulé des taux de progression très élevés des rémunérations, mais encore le nombre des salariés qui ont jusqu'ici subi des pertes de salaires significatives du fait de la récession a heureusement pu être maintenu à un niveau très faible, pour ne pas dire marginal.

Enfin, pour ce qui est de la TVA, au vu de la progression de la masse salariale et d'un certain nombre d'autres indicateurs on peut tabler sur une évolution toujours soutenue de la consommation privée qui représente de loin la majeure partie de la base imposable.

De même pour les autres catégories de recettes fiscales il n'y a guère lieu de prévoir pour le moment des écarts substantiels par rapport aux prévisions budgétaires, sauf en cas de persistance de la mauvaise tenue de la conjoncture pendant l'ensemble de l'année 1975.

Par conséquent, si l'on ne peut pas exclure certaines moins-values de recettes par suite de la récession économique, celles-ci devraient concerner essentiellement l'impôt sur le revenu des collectivités.

Pour ce qui est de l'impact de la récession sur l'évolution des dépenses, il y a lieu de signaler que les crédits budgétaires destinés au soutien des chômeurs se sont avérés insuffisants. L'initiative rapide du Gouvernement dans le domaine du chômage partiel a en effet entraîné des dépenses non prévues se chiffrant au total à quelque 11 à 12 millions de francs pour le premier trimestre de 1975. Ce chiffre montre que, sauf aggravation sensible de la conjoncture au cours des prochains mois, le coût pour l'Etat du soutien des chômeurs partiels devrait rester confiné dans des limites relativement étroites. S'y ajouteront toutefois, le cas échéant, certaines dépenses additionnelles découlant de la réforme envisagée de la réglementation du chômage, notamment en rapport avec certaines difficultés de placement des jeunes.

A côté de l'impact de la récession sur l'emploi et par conséquent, sur le soutien des chômeurs, il faut relever également la dégradation sensible de la situation financière de la Société Nationale des Chemins de fer luxembourgeois. En effet la réduction du trafic marchandises résultant de la baisse de l'activité sidérurgique entraîne des conséquences plus que proportionnelles sur le solde budgétaire de cette entreprise et partant, sur le soutien financier que l'Etat pourrait être amené à fournir à celle-ci.

Voilà une vue globale sur les implications financières de la récession. Il s'en dégage que, malgré les incertitudes du moment et en dépit de l'impossibilité de chiffrer exactement l'ampleur de ces implications, celles-ci s'avèrent relativement supportables et le resteront sans doute dans un proche avenir, sauf en cas de dégradation catastrophique de la conjoncture internationale. Cette hypothèse n'est toutefois guère probable, surtout si les mesures de relance prises depuis quelque temps en Europe et ensuite aux Etats-Unis produisent les effets escomptés.

Le Gouvernement conclut de cette analyse ainsi que d'un certain nombre d'autres considérations qu'il n'y a pas lieu, à l'heure actuelle, de procéder à l'élaboration d'un budget rectifié que d'aucuns réclament, sans se rendre compte apparemment des aléas techniques et de la lourdeur procédurale d'une telle entreprise face à une situation qui évolue de jour en jour.

Tout comme la politique tendancielle de l'ancien gouvernement, la politique budgétaire pluriannuelle de l'actuel gouvernement est fondée sur une péréquation des incidences financières des fluctuations conjoncturelles. En d'autres termes, au cours des phases de la haute conjoncture il importe d'accumuler des excédents de recettes afin de pouvoir faire face aux besoins des phases de basse conjoncture. A cette conception de la politique budgétaire correspond d'ailleurs une structure budgétaire souple, caractérisée par l'existence de crédits non limitatifs et permettant de compenser les déchets de recettes et les suppléments de dépenses résultant d'exercices antérieurs. En conséquence l'établissement d'un budget rectifié pour tenir compte des répercussions de la conjoncture serait contraire aux principes mêmes de la politique budgétaire pluriannuelle.

Par ailleurs le Gouvernement n'entend pas modifier les grandes orientations de sa politique telles qu'elles ont été arrêtées dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet dernier et telles qu'elles ont trouvé leur application dans le budget pour 1975.

Faut-il ajouter enfin que le budget rectifié en soi n'est qu'un cadre formel, et que les protagonistes de cette solution devraient pour le moins préciser le contenu, c'est-à-dire les modifications chiffrées auxquelles il y aurait lieu de procéder par rapport au budget voté il y a moins de 3 mois. Encore ne pourrait-on garantir qu'il ne faudrait, en raison d'incertitudes de la phase conjoncturelle, rectifier un éventuel budget rectifié d'ici l'été ou l'automne.

Plutôt donc que de s'engager dans de fausses querelles, le Gouvernement a profité des expériences récentes et des nombreux échanges de vues qu'il a eus ces derniers temps avec les groupements profession-

nels patronaux et syndicaux pour élaborer une stratégie de riposte à la fois cohérente et graduée face à la récession.

Le moment est donc venu d'examiner plus en détail comment et au moyen de quels mécanismes financiers le Gouvernement entend organiser la lutte pour parer aux conséquences d'une récession qui irait en s'aggravant.

b) Les moyens d'action financiers de l'Etat

Depuis l'expérience des années 1930 et la théorie keynésienne, l'Etat ne reste plus inactif dans une situation de récession conjoncturelle, mais au contraire il doit intervenir pour soutenir la production, l'emploi, la consommation et les investissements.

Toutes ces interventions nécessitent des moyens financiers additionnels de sorte que le problème du financement des actions étatiques se trouve posé, surtout dans un pays comme le Luxembourg qui n'a pas de Banque Centrale et qui, par conséquent, ne peut pas recourir à la « planche à billets ».

On peut ajouter que le problème financier devient généralement d'autant plus grave que la récession se prolonge et débouche sur une véritable crise, car les recettes ont alors tendance à diminuer rapidement alors que la politique de relance exige des moyens financiers croissants.

Dans cette optique le Gouvernement luxembourgeois a dégagé une stratégie fondée sur plusieurs lignes de défenses répondant à une graduation parallèle de la détérioration conjoncturelle et comportant la mise en œuvre, suivant la gravité et la durée de la récession, des moyens financiers suivants :

- 1) les excédents budgétaires reportés;
- 2) le « fonds d'action conjoncturelle »;
- 3) le fonds communal de péréquation conjoncturelle;
- 4) les fonds d'investissements;
- 5) le fonds de crise.

Voyons maintenant les conditions de mobilisation de ces divers moyens d'intervention.

1) Les excédents budgétaires reportés

Le budget voté en décembre dernier était pratiquement en équilibre, ceci sans recours à l'emprunt.

Dans la mesure où, en raison de la récession, l'Etat doit faire face à un déficit budgétaire résultant de déchets de recettes et de suppléments de dépenses d'origine conjoncturelle, le Gouvernement peut recourir en premier lieu aux excédents budgétaires reportés des exercices 1974 et antérieurs qui ont précisément pour but d'assurer à l'Etat une certaine marge de manœuvre durant les phases de basse conjoncture.

A noter que les excédents budgétaires reportés se sont chiffrés à un peu plus de 3 milliards de fr. à la fin de 1973. Pour 1974 le compte prévisionnel a dégagé un nouvel excédent des recettes de l'ordre de 3,5 milliards de francs. Il convient toutefois de remarquer que le Gouvernement n'entend pas simplement reporter ce surplus, mais il se propose de saisir prochainement la Commission des Finances et du

Budget de votre Chambre de propositions concrètes relatives à l'affectation de cet excédent. Celui-ci peut être affecté, dans des proportions à déterminer, à la dotation des fonds d'investissements — qui constituent également un volant conjoncturel — et à la réserve conjoncturelle proprement dite. Dans ce dernier contexte se posera le problème de la création éventuelle d'un fonds d'action conjoncturelle, annoncée lors des discussions budgétaires.

2) *Le « fonds d'action conjoncturelle »*

Il n'est pas à exclure que la récession actuelle — qui est la plus forte depuis les années 1930 — exige la création d'un instrument permettant des actions plus souples et plus diversifiées que celles qu'autorisent les libellés des crédits budgétaires actuels, sans que pour autant ces opérations revêtent le caractère dramatique de la mise en œuvre du fonds de crise.

Par ailleurs des mesures spécifiques de reconversion du personnel pourraient s'avérer nécessaires dans certaines entreprises. Enfin le projet du Gouvernement visant à mettre sur pied un système d'assurance chômage mutuelle avec une aide financière de démarrage de l'Etat est en discussion. Or il s'agit là d'une matière très complexe où l'expérience acquise, qui devrait fournir l'assise de toute bonne législation, fait encore défaut, de sorte qu'une réglementation transitoire plus souple conviendrait mieux.

De tels projets sont étudiés à l'heure actuelle, mais on constate immédiatement qu'en raison du caractère exceptionnel des dépenses envisagées et surtout de la nécessité de décider rapidement en cas de besoin, les possibilités d'action prévues par le budget pourraient s'avérer trop étroites, d'où l'idée initiale de la création éventuelle d'un fonds d'action conjoncturelle.

Le Gouvernement envisage toutefois l'instauration d'un fonds d'action conjoncturelle non pas sous la forme d'un fonds spécial classique — qui ne ménagerait éventuellement pas toutes les possibilités d'action qu'exige une intervention rapide et différenciée — mais sous la forme d'un article budgétaire spécial à ajouter au budget voté de 1975.

3) *Le fonds communal de péréquation conjoncturelle*

En 1967, autre période de récession, le législateur a créé un fonds communal de péréquation conjoncturelle. Ce fonds a pour but de constituer une réserve destinée à faire face à une diminution massive des recettes ordinaires des communes due à une dépression économique.

Comme vous le savez, le fonds est alimenté par des contributions annuelles de l'Etat et des communes, déterminées en fonction du rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal. Dans l'état actuel et compte tenu des perspectives économiques dégagées ci-dessus, je ne crois pas que les recettes ordinaires de la majorité des communes devraient connaître une diminution massive en 1975. Le Gouvernement est toutefois conscient que des problèmes particuliers peuvent surgir dans certaines communes dont les recettes fiscales dépendent largement de la conjoncture économique. Pour

faire face à ces situations particulières, le Gouvernement pourrait alors mobiliser par règlement grand-ducal les fonds nécessaires pour les mettre à la disposition des communes en difficultés en vertu des règles prévues par la loi.

Les disponibilités du fonds communal de péréquation conjoncturelle ont atteint 347 millions de francs fin 1973. La dotation étatique pour 1974 sera fixée prochainement. Compte tenu des dotations étatique et communale pour 1974 les moyens de ce fonds devraient se chiffrer à quelque 470 millions de francs.

4) *Les fonds d'investissement*

Un des rares moyens dont dispose le Gouvernement luxembourgeois pour intervenir sur le niveau de la production interne concerne les travaux publics. Compte tenu des délais et contraintes techniques évidents, ce secteur ne se prête toutefois pas à des actions rapides et limitées dans des situations de récession d'ampleur et de durée relativement faibles.

Le budget voté en décembre 1974 prévoit des dotations suffisantes des divers fonds d'investissements pour permettre la réalisation d'un haut niveau d'activité dans le secteur des travaux publics. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement se propose d'affecter une part supplémentaire importante des excédents de l'exercice 1974 à la dotation de ces fonds, de sorte que ceux-ci disposeront sous peu des moyens financiers nécessaires pour soutenir, le cas échéant, une intensification temporaire des travaux publics, si une telle action devenait nécessaire pour assurer l'emploi.

Est-il besoin d'ajouter que pour le moment le secteur de la construction connaît un niveau de commandes certes un peu inférieur à celui des périodes de surchauffe, mais néanmoins suffisant pour assurer une utilisation satisfaisante des capacités de production. Ajoutons que le Gouvernement examine à l'heure actuelle les conditions d'une certaine libéralisation du crédit immobilier.

Par conséquent une intensification des travaux publics ne s'impose guère à brève échéance. Toutefois le Ministère des Travaux publics se prépare pour parer à toute éventualité.

5) *Le fonds de crise*

J'en viens maintenant à notre dernière ligne de défense, à savoir le fonds de crise. Le fonds de crise a été créé par la loi du 27 juillet 1938, c'est-à-dire après la grande crise de 1930—33 et après la récession de 1937. Cette loi étonne à première vue par le fait qu'elle ne définit ni la crise ni les moyens d'intervention devant être mis en œuvre. Il s'agit là toutefois plutôt d'une force que d'une faiblesse, car l'évolution économique est très changeante et l'histoire ne se répète guère, de sorte qu'une réglementation trop rigide pourrait s'avérer mal adaptée à la situation.

Le fonds de crise se chiffre à l'heure actuelle à 1076 millions de francs. Etant donné, par ailleurs, que 673 millions de francs ont été placés en or, la liquidation des moyens du fonds au prix du marché permettrait de mobiliser quelque 3 milliards de francs au total.

Comme le fonds de crise contient les ultimes réserves de l'Etat, il est normal que l'utilisation de celles-ci requiert l'assentiment de la Chambre.

Ainsi le fonds et la forme convergent pour faire de l'utilisation des moyens du fonds de crise un acte grave qu'on ne peut envisager que dans des situations dramatiques.

Comment pourrait se caractériser une telle situation ? Sans doute par un chômage massif et par l'absence de perspectives d'une reprise économique, encore qu'il soit difficile d'imaginer les contours exacts d'une telle éventualité.

En tout cas, dans une telle situation notre population devrait être prête à accepter un emploi autre que celui qu'elle occupe normalement, suivant la devise allemande : « Nicht jedem seinen Arbeitsplatz garantieren, aber jedem einen Arbeitsplatz garantieren ».

Est-il besoin de préciser que la situation actuelle et les perspectives économiques à court terme ne justifient nullement la mise en œuvre du fonds de crise qui doit rester vraiment l'ultime réserve de secours.

Au terme de la description des différents moyens d'intervention financiers de l'Etat on peut dégager plusieurs conclusions :

- 1) La situation actuelle est difficile mais non dramatique. Par ailleurs tout porte à croire que la conjoncture pourrait s'améliorer progressivement en fin d'année.
- 2) L'Etat a des moyens financiers qui ne sont certes pas illimités, mais qui sont néanmoins suffisants pour parer à la récession actuelle.
- 3) Le Gouvernement entend réagir avec souplesse et suivant une stratégie cohérente et graduée face à la situation conjoncturelle qui évolue rapidement.
- 4) Les raisons techniques et politiques analysées ci-dessus ont amené le Gouvernement à ne pas suivre ceux qui réclament un budget rectifié.
- 5) En vue de parfaire la panoplie des instruments de politique conjoncturelle, le Gouvernement propose d'amender le budget voté de 1975 dans le but de créer un instrument tenant lieu de fonds d'action conjoncturelle.
- 6) Comme les répercussions financières de la récession de 1975 vont s'étaler jusqu'en 1976 le Gouvernement a d'ores et déjà fixé dans la circulaire budgétaire pour 1976 une ligne de conduite sévère.

Chapitre IV

La politique de développement économique

Le redéploiement des activités économiques

Plusieurs constats s'imposent comme points de départ pour toute action en matière de politique de développement économique.

La situation avec laquelle nous sommes confrontés, généralisée dans les pays industrialisés, encore que nuancée par pays, a des composantes d'ordre conjoncturel et structurel, exigeant dès lors un redéploiement des activités et des ressources suivant la situation du pays.

Il s'y ajoute qu'une action de régulation ou de stimulation du rythme de la production industrielle est fortement limitée, les marchés de nos produits se trouvant, pour l'essentiel, à l'étranger.

Il est acquis d'autre part que « l'économique » et le « social » se recoupent, de sorte que, parallèlement aux initiatives en matière d'emploi, la stimulation des investissements qui renforcent la base de l'outil, impriment la réorganisation nécessaire ou apportent la rationalisation en profondeur requise, s'impose.

Cette approche est en même temps une bonne garantie pour le maintien des emplois.

Il faut reconnaître enfin que notre palette industrielle, tout en s'étant enrichie, est devenue plus vulnérable, puisque des secteurs à potentiel de croissance rapide ont été affectés par le tourbillon de la régression à l'échelle mondiale.

Ce constat influence nécessairement l'action en matière de politique de développement.

Le redéploiement des activités, préconisé d'ailleurs dans le cadre du Marché commun, comme objectif à plus long terme, est à apprécier notamment suivant la structure industrielle du pays, sa dépendance énergétique et la flexibilité de son économie.

Il s'ensuit que la stimulation de la croissance doit se faire à la fois globale et sélective, toujours eu égard aux contraintes spécifiques et aux moyens limités.

Elle doit se faire globale en ce sens que l'effort d'investissement dans les différents secteurs, du moment qu'il est susceptible de contribuer à l'expansion économique et à maintenir l'emploi, est digne d'encouragement.

Elle se fera enfin sélective sur un double plan.

Il faut souligner que la stimulation s'adressera prioritairement au potentiel existant.

Ici encore, il doit être clair que d'éventuelles activités isolées, affectées à titre définitif d'une maladie structurelle, sont à réorienter et à reconverter plutôt que de procéder à d'interminables injections assurant la simple survie.

Enfin, si encouragement d'activités nouvelles il peut encore y avoir, compte tenu de ce qui a été dit tantôt, la sélectivité jouera à plein (secteur sain, haute technologie, base financière et commerciale à toute épreuve, sauvegarde de l'environnement).

Le Gouvernement veillera à ce que la stimulation — la sélectivité étant un critère essentiel — s'adresse

de préférence aux efforts d'investissement visant à maintenir l'outil, à assurer sa compétitivité et à accomplir une nécessaire restructuration à la base, objectifs qui impliquent tous le souci de créer et de maintenir les possibilités d'emploi.

Les Honorables Députés pourront consulter une liste de cas de ce genre, concernant le passé récent ou l'avenir immédiat, à propos desquels les buts rappelés ont été à la base de l'encouragement avec des moyens publics.

Investissements ayant pour objet un renforcement ou une restructuration d'une entreprise

Entreprise	Investissements (Mio)	Emplois avant investissement	additionnel
1. ARBED Dommeldange	400	760	120
2. Société Métallurgique, Bissen	250	75	200
3. Ateliers Kihn, Rumelange	150	100	15
4. AEW, Walferdange	43	80	20
5. FAM	200	180	70
6. Moulins de Kleinbettingen	64	64	—
7. EUROFLOOR, Wiltz	110	470	50
8. Soutirages Luxembourgeois, Luxembourg	105	124	8
9. Eurocast, Lamadeleine	60	50	65
10. Préfalux, Junglinster	22	15	85
11. Kreft, Vianden	30	135	30
12. Alcuilux, Clervaux	14	55	—
TOTAL	1 448	2 108	647

= + 30%

Pour 12 opérations de réorientation, touchant entre autres ARBED-Dommeldange, la société métallurgique à Bissen, les Moulins de Kleinbettingen, Eurocast-Lamadeleine, Kreft de Vianden et Préfalux de Junglinster, des investissements additionnels de 1,5 milliard de francs ont été ou seront faits, assurant des emplois supplémentaires de 647 unités, par rapport à 2100 emplois existant avant lesdites opérations.

Le souci de l'efficience économique rejoint pleinement le souci social.

Une dernière réflexion s'impose.

Les à coups de la régression auraient été et seraient encore ressentis avec une brutalité plus grande, en l'absence d'une assise industrielle moins diversifiée et moins étoffée.

La structure actuelle a sans doute étalé le risque et atténué les effets de la régression.

Cela n'exclut pas la nécessité absolue de recourir à l'avenir à une sélectivité très serrée dans les choix sectoriels.

Rappelons par ailleurs que la stimulation industrielle s'adresse prioritairement au potentiel existant qui se consolide, enrichit sa base de travail et perfectionne l'outil.

Dans ce contexte une brève analyse des problèmes de la sidérurgie s'impose.

La sidérurgie

Le souci de rationalisation et de renforcement de notre outil de production qui inspire la politique économique du Gouvernement concerne évidemment aussi notre principale industrie, à savoir la sidérurgie qui, faut-il le rappeler, représente à elle seule quel-

que 25% du PNB ou quelque 50% de la production industrielle totale.

Au delà des fluctuations conjoncturelles qui sont particulièrement fortes dans cette industrie de base — tant en ce qui concerne les prix que quant aux tonnages — et qui sont les plus douloureuses pour celles des entreprises qui à l'instar des entreprises sidérurgiques luxembourgeoises doivent écouler la grande majorité de leurs produits sur des marchés étrangers où la concurrence est particulièrement vive, au-delà donc de ces aléas et difficultés conjoncturels, il y a lieu de voir les aspects de problèmes structurels de notre sidérurgie. Les déclarations publiques des principaux dirigeants de cette industrie me semblent se cristalliser autour des trois idées suivantes :

1) L'acier restera comme de par le passé la matière de base de notre civilisation industrielle. Les récentes hausses de prix du pétrole ont plutôt renforcé sa position et réduit les chances de certains produits de substitution.

2) Le Luxembourg garde comme par le passé sa chance comme lieu d'implantation d'une importante activité sidérurgique. L'outil en place, la qualification de la main-d'œuvre et l'expérience acquise par nos entreprises sont nos principaux atouts. Toutefois l'épuisement progressif des gisements luxembourgeois de minerai ainsi que la hausse spectaculaire du prix de l'énergie nécessitent l'élaboration de solutions techniques nouvelles, telles que p. ex. l'acheminement du minerai riche d'outre-mer par voie de pipeline.

3) Pour nos entreprises sidérurgiques se pose un problème crucial de compétitivité face à la concurrence étrangère. Pour sauvegarder celle-ci, les entreprises ont élaboré d'importants plans d'investissements pour la prochaine décennie. En raison de l'en-

vergure exceptionnelle de l'effort financier que comportent ces plans d'investissements les entreprises sidérurgiques sollicitent une aide financière de l'Etat, cette demande visant plus particulièrement l'autorisation d'un amortissement exceptionnel.

Le Ministre des Finances a déjà eu l'occasion de fournir à la Chambre un exposé détaillé des multiples aspects de cette question. Comme les négociations à ce sujet ne sont pas encore achevées, il est évidemment prématuré d'en faire à ce stade un débat public.

Toutefois je voudrais rappeler que le Gouvernement aborde ce problème dans l'optique suivante :

1) Le Gouvernement considère la préservation de la compétitivité de notre sidérurgie comme une affaire d'un intérêt absolument vital pour notre pays. Il salue en particulier les efforts exceptionnels faits et projetés en ce sens par les entreprises sidérurgiques.

2) Le Gouvernement procède à l'heure actuelle à une confrontation rigoureuse et détaillée entre les méthodes d'imposition de notre sidérurgie et les textes ainsi que la pratique correspondante de nos principaux concurrents étrangers, afin d'éviter ou d'éliminer le cas échéant des distorsions de concurrence réelles en ce domaine.

3) La solution des problèmes fiscaux précités doit se situer évidemment dans le contexte de l'équilibre des finances publiques.

J'ajouterai que, pour le cas où la solution de ce problème nécessiterait une procédure législative, la Chambre aura l'occasion de prendre ses responsabilités en la matière. De son côté le Gouvernement prendra les siennes, conscient de l'enjeu pour l'avenir à moyen et long terme de notre pays.

Action dans le secteur de la construction

Un secteur qui se prête bien à une influence spécifiquement nationale est celui de la construction, car une politique plus généreuse en matière de crédits et une action concertée en matière d'investissements publics de la part de l'Etat ou des Communes peut effectivement agir sur le volume des commandes et, par là-même, sur le niveau de l'emploi.

Toujours est-il que le Luxembourg souffrait, tout au long des trois dernières années, plutôt d'une surchauffe dans le secteur de la construction et c'est pour freiner la demande, source permanente de la poussée inflationniste des prix, que l'ancien Gouvernement avait introduit, en juin 1973, des critères extrêmement sélectifs pour l'ouverture de crédits au profit du secteur immobilier.

A l'heure actuelle les carnets de commande sont nettement moins fournis, mais les métiers de parachèvement qui suivent avec un certain retard l'activité dans le gros-œuvre, continuent à enregistrer un volume de commandes assez satisfaisant.

Après une série de contacts avec les milieux de la profession de même qu'avec les dirigeants des instituts financiers, spécialisés dans les prêts hypothécaires, le Gouvernement se prépare à formuler de nouvelles directives par le truchement du Ministère des Finances en vue de tenir compte de la nécessité

de préparer, d'une façon strictement sélective, une légère action de relance sans pour autant compromettre les effets de tassement de la politique restrictive appliquée depuis 1973.

Le programme gouvernemental du 4 juillet 1975 a mis en avant les points principaux à mettre en œuvre dans le secteur des classes moyennes.

Je constate que d'ores et déjà plusieurs initiatives ont été prises ou sont en cours qui vont exactement dans le sens indiqué dans la précitée déclaration.

La loi-cadre des classes moyennes est appliquée suivant ses finalités propres qui sont l'amélioration structurelle et la consolidation de la compétitivité des entreprises concernées.

Eu égard aux besoins d'investissements et de modernisation des entreprises du secteur en cause et en fonction de ces besoins, le Gouvernement aura pour souci de parfaire l'instrument existant.

La réglementation sur la concurrence déloyale a été revue et mise en œuvre au début de l'année. Il s'est agi de définir plus clairement le cadre dans lequel doivent s'exercer des activités libres et responsables, dans d'équitables conditions de concurrence.

Enfin, le droit d'établissement a été réaménagé et adapté aux conditions actuelles, ceci à la faveur d'un projet de loi dont votre Chambre est saisie.

Il vous appartiendra d'entamer en temps opportun un large débat, à l'occasion des délibérations de ce projet de loi, afin d'aménager la loi importante du 2 juin 1962, compte tenu de l'évolution et des intérêts multiples en cause.

N'oublions pas qu'ici encore, s'agissant d'une branche du secteur tertiaire en expansion et en mutation, il importe de vouer une attention particulière aux problèmes d'emploi.

Le renforcement de la cohérence des interventions étatiques dans l'économie

Au-delà des objectifs politiques développés ci-dessus et en vue de rendre l'action étatique plus cohérente et plus efficace, le Gouvernement a pris une série d'initiatives sur le plan de l'organisation.

— Un comité interministériel restreint — Finances, Travail et Economie Nationale — est en fait à pied d'œuvre au niveau politique pour suivre l'évolution, arrêter les orientations et donner les impulsions nécessaires, ceci en liaison étroite avec le comité de conjoncture.

— Un comité interdépartemental de hauts fonctionnaires a été mis en place pour coordonner et orienter les travaux de plusieurs organismes et services consultatifs en matière économique, financière et touristique. Le but est d'atteindre avec un minimum de moyens financiers un maximum de résultats économiques.

— Le Conseil Economique et Social est consulté plus systématiquement sur des questions d'intérêt général et de principe. Cette approche documente le souci du Gouvernement d'assurer un éclairage global

et de faire appel, en temps difficile, à une solidarité accrue des partenaires sociaux.

— Un effort de programmation pragmatique à plus long terme est en cours à la faveur de l'actualisation des résultats des tables rondes organisées à deux reprises dans le passé. Cet exercice sera sans doute re-

tardé de plusieurs mois, en raison de la nécessité de parer d'abord au plus pressé, et, d'autre part, du fait de la difficulté dans laquelle se trouvent les agents économiques de formuler actuellement des pronostics valables à moyen terme. L'approche choisie n'en sera pas moins continuée.

Conclusions

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que le Gouvernement tenait à vous dire aujourd'hui. Nous ne voulions en dire moins, ne pouvions en dire plus. Nul ne peut prédire de quoi demain sera fait car nous venons de voir en l'espace de quelques mois que la roche tarpéienne est vraiment toujours très proche du Capitole. En automne nous discutons dans l'euphorie les résultats d'un exercice exceptionnel et dans le désir d'obtenir le maximum des bénéfices, tout le monde voulait tout et cela tout de suite, quinze jours plus tard à peine nous entrons dans une récession que personne n'avait prévue et au sujet de laquelle les économistes les plus éminents donnent des explications fortement contradictoires.

Dans une économie mondiale qui devient chaque jour plus interdépendante, tant de facteurs changeants interviennent qu'il n'est possible à aucun Gouvernement de prévoir l'évolution à moyen terme.

Ce que je peux vous dire, c'est que les lendemains ne ressembleront plus entièrement aux veilles. On voit se dessiner dans le monde une volonté de plus en plus pressante de répartir le travail entre les groupes de nations. Il serait dans ce contexte extrêmement souhaitable que les nations industrialisées en fassent de même entre elles et prennent une attitude plus concertée et plus cohérente. Le monde entier se rend compte de ce que la recherche effrénée de taux de croissance annuels exagérés — et cela vaut pour les pays producteurs de matières premières comme pour les pays industrialisés — risquait de tourner en une opération suicidaire. Comme tout autre pays industrialisé, le Luxembourg doit faire un effort croissant pour lutter à la fois contre l'inflation et contre la récession, un objectif double que les économistes classiques se refusaient de concevoir. Ces efforts nous devons les faire même si la relance dépend moins de nous que d'aucun autre pays. Notre avenir, notre niveau de vie dépendent tout particulièrement de la situation internationale, des marchés extérieurs et donc de notre compétitivité sur ces marchés aujourd'hui et tous les jours à venir, et ce même en cas de reprise. Voilà ce qui doit nous inciter à beaucoup de prudence.

Un Chef de Gouvernement d'un puissant pays voisin lançant un appel à la raison de ses concitoyens, a insisté sur ce qu'un travailleur sur quatre de son pays travaille pour l'exportation, au Luxembourg, après avoir défalqué le secteur public, on peut dire que 8 voire 9 travailleurs sur 10 travaillent pour l'exportation et je dois attirer votre attention sur le fait que

l'exportation de biens pour 1974 représente à peu près 85,5% de notre produit intérieur brut au prix du marché.

Je me félicite de ce que les entreprises ou les entrepreneurs qui ont bénéficié au fil des dernières années de la haute conjoncture exceptionnelle, se montrent disposés à prendre leurs responsabilités et à ne pas dissocier leurs intérêts de ceux du salariat dans une année de récession. Le Gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour les encourager sur cette voie puisque notre avenir dans une économie de marchés en dépend. C'est en des moments comme ceux que nous traversons que le dialogue et la concertation doivent jouer à plein et que la participation bien comprise et le sens des responsabilités des partenaires sociaux doit les convaincre de ce qu'ils ont partie liée.

De même qu'aucun pays ne peut plus songer à tirer son épingle du jeu en faisant abstraction des intérêts des autres, de même à l'intérieur de chaque pays toutes les catégories socio-professionnelles doivent unir leurs efforts et ne pas penser pouvoir trouver leur salut au détriment d'autres couches de la population. Pour parvenir à ces fins, le Gouvernement offrira toujours ses bons offices et prendra chaque fois qu'il en sera besoin ses responsabilités. A une époque où déjà la simple réticence psychologique voire le manque de confiance accélère la récession, la panique totalement injustifiée et l'exagération dans le pessimisme peuvent devenir criminelles.

Le Gouvernement, bien qu'avec des possibilités limitées sur le plan international, luttera de toutes ses forces pour ne pas renforcer l'inflation et diminuer le pouvoir d'achat de nos citoyens, il considère bien sûr comme absolument prioritaire la tâche de lutter pour le plein-emploi et de profiter de toute occasion pour contribuer utilement à la relance.

Sauf changement important dans la situation, le Gouvernement n'entend pas rouvrir à brève échéance un débat de cette envergure. Mais nous aurons l'occasion de poursuivre ce dialogue en public lors de la discussion des différents projets de loi annoncés. Entretemps mes collègues et moi restons à la disposition de la Chambre pour la tenir informée au niveau des commissions.

Nous attendons, mes collègues et moi, avec le plus grand intérêt ce débat où la Chambre toute entière, j'en suis sûr, partage nos préoccupations.

Confiants dans le sens de responsabilité de tous et dans le bon sens de notre peuple, nous envisageons l'avenir avec calme, sérieux et détermination.

Tableau I
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGGRÉGATS MACRO-ÉCONOMIQUES ¹

Pays	P.I.B. ² (volume)			Prix de la consommation privée ³			Nombre de chômeurs ^{3, 4} (moyenne annuelle en 1000)			Solde extérieur ^{3, 5} (en % du P.I.B.)		
	Variation par rapport à la moyenne de l'année précédente											
	en %											
	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975	1973	1974	1975
Danmark	3,8	1,5	1	9,3	15,3	14	20	45	70	-2,3	-3,6	-1,8
Deutschland BR.	5,3	0,6	1½	7,1	7,3	6	273	583	850	2,7	3,9	3,7
France	6,0	3,8	2½	7,2	12,8	11	450	545	740	0,7	-1,5	-0,8
Irlande	7,2	1,5	1	11,4	17,0	20	66	65	85	-6,0	-12,9	-9,7
Italia	5,9	4,0	-1	10,8	19,1	19	668	560	750	-2,0	-5,4	-2,7
Nederland	4,0	2,0	2	9,0	10,3	10	117	143	170	2,9	2,2	2,4
Belgique	5,4	4,3	1½	7,1	12,5	11½	96	102	155	3,0	0,5	0,3
Luxembourg	7,5	4,7	-1	6,1	9,5	8½	—	—	—	7,7	1,8	-6,0
United Kingdom	5,3	-0,7	2	8,6	15,0	18	630	633	800	-1,3	-4,2	-3,0
C.E.E.	5,5	1,8	1,5	8,2	12,6	12,5	(2320)	(2676)	(3600)	+0,8	-0,5	+0,1

- 1 1973 : réalisations; 1974 : estimations; 1975 : prévisions très approximatives des services de la Commission.
- 2 Produit intérieur brut.
- 3 Optique comptabilité nationale
- 4 Compte tenu des définitions, insuffisamment uniformes, les chiffres concernant le chômage ne peuvent être comparés d'un pays à l'autre; ils ne reflètent que l'évolution de chaque pays.
- 5 Biens, services et revenus de facteurs, à l'exclusion des transferts unilatéraux, privés et publics; le solde de ces transferts était, pour l'ensemble de la Communauté, d'environ -9 milliards de dollars en 1974.

Tableau II

PRODUCTION INDUSTRIELLE ¹(Variation par rapport à la période précédente en %) ²

Pays	1973	1974						
	IV	I	II	III	IV	Oct.	Nov.	Déc.
République Fédérale d'Allemagne . . .	-0,1	-0,6	+0,3	-2,4	-4,2	-2,3	0	-4,2
France	+2,9	+1,4	+0,4	+0,3		-1,1	-2,2	
Irlande	+0,9	+6,5	-2,2	-0,3				
Italie	+1,4	-0,4	+1,3	-2,1	-7,6	-4,5	-9,0	-2,2
Pays-Bas	+3,1	-0,1	+0,5	+2,1		+1,1		
Belgique	+2,3	+6,9	+1,9	-4,8		-2,5	+1,0	
Luxembourg	+4,9	+3,5	-2,7	-1,1	-5,1	+0,5	-6,2	-7,1
Royaume-Uni	-1,6	-6,1	+5,2	+1,3	-2,1	+0,9	-0,5	-4,3
Communauté ³	+1,0	-1,3	+1,5	-0,7		-2,4	-1,6	

1 A l'exclusion de la construction et de l'industrie, des denrées alimentaires, boissons et tabacs; Irlande: Industries extractives et de transformation; Danemark: chiffres comparables non disponibles.

2 Sur base des indices désaisonnalisés de l'O.S.C.E.; Irlande: O.C.D.E.

3 Estimations.

Tableau III

CHOMAGE (en 1000)

(Chiffres ajustés des variations saisonnières)

Pays	1973		1974							1975
	III	IV	I	II	III	IV	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Danemark	20,0	18,7	20,0	34,0	54,3	76,0	77,5	79,0	71,5	95,8
R. F. d'Allemagne	295,0	376,6	431,6	560,6	721,4	840,4	833,6	881,6	805,5	698,5
France	409,2	424,3	421,6	436,1	499,4	639,1	595,5	646,1	675,8	691,7
Irlande	66,2	65,2	66,5	67,2	71,6	81,8	75,8	81,5	88,0	97,3
Italie	988,2	970,7	973,0	989,8	1014,6		1023,9	1019,8		
Pays-Bas	117,2	118,1	126,0	134,5	150,8	163,5	159,2	163,3	167,7	169,0
Belgique	106,9	108,0	106,6	109,7	119,9	138,2	133,0	137,9	143,7	151,9
Luxembourg										
Royaume-Uni	593,8	541,8	575,3	620,7	664,9	666,3	673,0	675,2	650,7	699,1

Chiffres trimestriels = moyennes mensuelles.

Situation en fin de mois, sauf: Danemark: moyenne mensuelle du relevé hebdomadaire; Royaume-Uni: situation au milieu du mois; Irlande: situation au dernier vendredi du mois.

Source: O.S.C.E.

Tableau IV

PRIX A LA CONSOMMATION

(Augmentation en % par rapport à la période précédente) ¹

Pays	1973	1974							1975	Janv. 74 à Janv. 75
	IV	I	II	III	IV	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	
Danemark	3,7	3,9	3,9	3,8	3,8	1,3	1,4	0,6	0,5	14,0
R. F. d'Allemagne	2,9	1,9	1,6	0,7	1,6	0,5	0,7	0,3	0,9	6,1
France	2,6	4,2	4,0	3,2	3,0	1,2	0,9	0,8	1,1	14,5
Irlande	2,9	5,0	4,7	4,3	4,7					
Italie	2,7	5,4	5,2	6,0	6,2	1,9	1,9	0,8	1,3	24,1
Pays-Bas	2,0	3,2	2,2	2,6	2,5	1,3	0,7	0,4	0,6	10,7
Belgique	2,5	3,8	4,4	4,1	2,6	0,8	1,1	0,7	1,1	15,6
Luxembourg	2,3	3,5	2,4	2,0	2,9	0,9	1,2	0,8	0,6	11,0
Royaume-Uni ²	3,5	4,6	5,9	2,1	5,3	2,0	1,8	1,4	2,6	19,9

1 Données trimestrielles : augmentation en fin de période.

2 Prix de détail.

Sources nationales.

Tableau V

BALANCE COMMERCIALE (Mio EUR)

(Chiffres désaisonnalisés)

Pays	1973		1974							1975
	III	IV	I	II	III	IV	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Danemark	-117	-105	-210	-192	-132	- 90	- 92	- 75	-102	
R. F. d'Allemagne	+997	+1015	+1457	+1310	+1185	+1345	+1158	+1228	+1649	
France	- 70	-139	-508	-571	-558	-389	-639	-287	-241	-31
Irlande	- 59	- 44	- 87	-126	-124	- 59	- 99	- 39	- 39	- 7
Italie	-506	-488	-962	-1102	-992	-657	-831	-606	-534	
Pays-Bas	-102	- 30	- 25	- 37	- 73		-180			
U.E.B.L.	+ 30	+ 38	- 63	- 58	- 77		+ 23	+ 59		
Royaume-Uni	-699	-1020	-1236	-1674	-1201	-1319	-1160	-1689	-1108	

Chiffres trimestriels = moyennes mensuelles.

Source : O.S.C.E.